



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20201109-DCA2020033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

Délibération  
2020- 029

**Objet : Convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Paris**

Délibération du Conseil d'administration du 9 novembre 2020

Affichée au siège de la Régie le

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

**Le Conseil d'administration,**

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et notamment leur article 18 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

**Article Unique :** M. le Président du Conseil d'administration de la Régie EIVP est autorisé à signer le projet de convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Ville de Paris, domiciliée en l'Hôtel de Ville à Paris 4ème arrondissement, relative à la mise à disposition d'un agent de la Ville de Paris pour une durée de deux ans.

Le président du conseil d'administration, Jérôme Gleizes